

Prix de Héros Amway 2024-2025

Un prix pour les acteurs du changement

Commandité par la Compagnie Amway, la Compagnie Amway Canada, Amway République dominicaine et Amway de Porto Rico (« Commanditaires »)

SANS OBLIGATION D'ACHAT POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AMÉLIORE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ C'EST INTERDIT.

DATES DE DÉBUT/FIN :

Les inscriptions au Prix de Héros Amway 2024-2025, un prix pour les acteurs du changement (le « Concours ») seront acceptées à partir de 10 h, heure de l'Est (HE) le 18 novembre 2024 jusqu'à 23 h 59, HE le 30 avril 2025 (la « Période de participation »).

ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert aux PCI Amway nord-américains et aux enfants de PCI (comprenant la Compagnie Amway, la Compagnie Amway Canada, Amway République dominicaine et Amway de Porto Rico) qui ont 10 ans ou plus et sont des résidents autorisés des États-Unis, du Canada, de la République dominicaine ou de Porto Rico et aux entités/partenaires sans but lucratif aux États-Unis, au Canada, en République dominicaine ou à Porto Rico. Le PCI présentant une candidature et le PCI candidat ou l'enfant du PCI doivent être actifs et en règle en date du 18 novembre 2024 à 10 h, HE pour s'inscrire et participer. Toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales s'appliquent. Nul là où c'est interdit, taxé ou restreint par la loi.

Les employés, dirigeants et directeurs des Commanditaires et de leurs compagnies mères, succursales, filiales, partenaires, agences de publicité et de promotion, fabricants ou distributeurs de matériel du Concours respectifs, et leurs familles immédiates (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) ou membres du même foyer (qu'ils soient de la famille ou non) de tels employés/dirigeants/directeurs ne sont pas admissibles pour participer.

Le Concours est régi par la loi américaine et sujet à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales applicables.

Les membres du jury (tel que défini ci-dessous) et les membres immédiats de leur famille (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) et ceux vivant sous leur toit (de la même famille ou non) ne sont pas admissibles pour y participer.

COMMENT PARTICIPER :

Pour participer, la personne proposant une candidature doit préparer et envoyer le formulaire de participation (respectivement, une demande) proposant la candidature de son Héros. La personne proposant une candidature peut être un PCI qui présente sa propre candidature ou celle d'un autre PCI, de son enfant ou de l'enfant d'un autre PCI.

Les compositions doivent être envoyées par voie électronique sur <https://www.research.net/r/AmwayHeroAwards> (Anglais), <https://www.research.net/r/AmwayHeroAwardsES> (Espagnol), ou <https://www.research.net/r/AmwayHeroAwardsFR> (Français), (chacun, ci-après, le site Web) ou encore par la poste à Amway, à l'adresse : Renee Spoolstra/Prix de Héros 2024-2025, 7575 Fulton Street, East, 52-1G, Ada MI 49355 USA.

Toutes les soumissions doivent inclure les noms, numéros de PCI, numéros de téléphone et adresses de courriel du PCI présentant la candidature, du PCI candidat et de l'enfant du PCI.

Les commanditaires se réservent le droit d'annuler ou de modifier le présent concours si un nombre insuffisant de participations respectent les critères d'évaluation minimaux. Participez aussi souvent que désiré, mais vous ne pouvez pas poser la candidature d'une même personne dans plus d'une catégorie. Dans l'éventualité de plusieurs participations soumises par une même personne, seulement la première participation reçue¹ sera acceptée et prise en considération pour le concours. Toutes les autres seront détruites.

Les commanditaires et les juges se réservent le droit, à leur discrétion exclusive et absolue, de disqualifier et rejeter toute participation qui est inappropriée pour toute raison que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, l'inclusion de langage blasphématoire ou inapproprié.

Aucun appareil ou programme de soumission automatisée n'est permis. Les commanditaires ne sont pas responsables de tout bulletin de participation perdu, retardé, illisible, volé, incomplet, invalide, inintelligible, mal orienté, techniquement corrompu ou mutilé, qui sera disqualifié, ou de tout problème de toute sorte que soit, qu'il soit mécanique, humain ou électronique. Seuls les bulletins de participation dûment remplis sont admissibles. La preuve de la soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par les commanditaires.

En participant, chaque personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) garantit et déclare ce qui suit concernant sa soumission : (a) l'individu qui propose une candidature est le propriétaire unique et exclusif de la

¹ La date et l'heure de la réception seront déterminées en fonction de la date et de l'heure de l'affichage sur le site.

soumission : (b) la soumission est issue de la propre création de l'individu qui propose une candidature et est 100 % originale; et (c) la soumission n'enfreint pas tout droit de tout tiers que ce soit; et (d) tout tiers dont la personne ou la propriété apparaît dans la Soumission a donné à l'individu qui propose une candidature son consentement approprié par écrit (qui devra être fourni aux Commanditaires sur leur demande) qu'une telle personne ou propriété soit filmée et utilisée tel que permis dans la présente.

Toutes les soumissions deviennent la propriété des commanditaires et ne seront pas retournées. En s'inscrivant, la personne proposant une candidature et le candidat (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) acceptent l'utilisation par les Commanditaires et leurs délégués de leurs nom, photo et/ou ressemblance, déclarations, matériel et autres renseignements personnels identifiables dans toute publicité et/ou promotion dans tout média connu maintenant ou développé par la suite, partout dans le monde à perpétuité, sans autre compensation, avis ou permission sauf là où interdit.

Les soumissions peuvent être découpées, modifiées, reformatées et combinées avec d'autre matériel ou encore modifiées, à la discrétion unique et absolue des commanditaires.

CONDITIONS RELATIVES À LA SOUMISSION DE LA PARTICIPATION :

Les soumissions ne doivent pas contenir, tel que déterminé par les Commanditaires, à leur discrétion exclusive, tout contenu qui :

- semble reproduire une autre soumission;
- diffame, dénature ou contient des remarques désobligeantes à propos des Commanditaires ou de ses produits, ou d'autres personnes, compagnies ou produits;
- contient des marques de commerce, logos ou appellations commerciales (comme un emballage distinctif) étant la propriété d'autrui. Par exemple, les casquettes et vêtements avec des logos d'équipes sportives ne doivent pas être portés sur la photo. Assurez-vous d'enlever de la zone de la photo tout produit ne provenant pas d'Amway^{MC};
- contient des documents protégés par le droit d'auteur qui sont la propriété d'autrui (y compris, mais non de façon limitative, musique, poèmes, paroles, photographies, sculptures, peintures et autres œuvres d'art ou images);
- fait la publicité ou la promotion de toute marque ou produit que ce soit autre que les produits Amway^{MC};
- contient du matériel incorporant les noms, représentations, voix ou autres indices identifiant toute personne que ce soit qui n'a pas consenti par écrit à figurer dans

la soumission, y compris, mais sans s'y limiter, célébrités ou autres personnalités publiques ou privées, vivantes ou décédées;

- enfreint ou encourage l'infraction de toute loi, règle ou réglementation.

JUGEMENT :

Trois finalistes seront sélectionnés parmi les bulletins de participation reçus pendant la période de la promotion, par un groupe de professionnels indépendants et non affiliés. Chaque soumission sera jugée en fonction de ce qui suit :

- Pertinence
- Aspect émouvant
- Impact

Les finalistes seront avisés de leur sélection par courrier électronique aux environs de juin 2025. Chaque personne proposant une candidature est responsable d'aviser les commanditaires s'il modifie ses coordonnées.

En s'inscrivant au Concours, les candidats et toute personne qui propose une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) acceptent pleinement et conditionnellement d'être liés par les présentes règles et par les décisions des juges, lesquelles seront finales et sans appel pour toutes les questions relatives au Concours.

PRIX :

Chaque gagnant du Concours (candidat) recevra un chèque d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$ US) et un don de cinq mille dollars (5 000 \$ US) à l'œuvre de bienfaisance de son choix. L'organisme de bienfaisance doit être reconnu / classé comme 501 (c) (3). Au Canada, l'organisme de bienfaisance doit être enregistré. Tous les coûts et toutes les dépenses qui sont liés à l'acceptation et à l'utilisation du prix qui ne sont pas mentionnés dans les présentes comme étant attribués sont à la charge du gagnant, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les taxes fédérales, provinciales, étatiques et locales (y compris les impôts sur le revenu).

Valeur totale du Concours : 30 000 \$ US.

Les prix sont décernés « tels que » sans garantie expresse ou implicite que ce soit. Les PCI américains et leurs enfants seront payés en dollars américains; les PCI canadiens et leurs enfants en dollars canadiens; les PCI dominicains et leurs enfants en monnaie dominicaine. Les commanditaires se réservent le droit de substituer un prix de valeur comparable ou supérieure, à leur discrétion exclusive. Toutes les taxes locales, provinciales, étatiques et fédérales sur les prix, et les autres coûts et frais associés à l'acceptation et l'utilisation non stipulés explicitement ici tel que prévu, sont la

responsabilité exclusive de chaque gagnant. Tous les détails des prix sont à la discrétion exclusive des Commanditaires. Limite : une (1) récompense par personne.

DIRECTIVES POUR CHACUN DES GAGNANTS :

Le gagnant (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) devra remplir et signer un formulaire de décharge de responsabilité standard (s'il est Canadien) ou un affidavit d'admissibilité et une décharge de responsabilité et publicité, (s'il est Américain), là où c'est légal, et le retourner dans les 14 jours suivant la date d'émission. À défaut de retourner tous les documents requis dûment remplis et signés dans le délai prescrit, l'incapacité des commanditaires à communiquer avec un gagnant potentiel dans un délai raisonnable, le refus d'un prix par un gagnant potentiel, le retour de tout prix comme étant non livrable ou non conforme à l'une ou l'autre partie des présentes Règles officielles (y compris toutes les exigences d'admissibilité) peut, à la discrétion des commanditaires, entraîner la disqualification du gagnant sélectionné, la perte du prix et la sélection d'un autre gagnant.

GÉNÉRALITÉS :

En participant, les candidats et toute personne qui propose une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) acceptent (i) d'être liés par ces Règles officielles et les décisions des Commanditaires et des juges, qui sont finales et exécutoires dans tous les domaines et (ii) de défendre, dégager et d'exonérer les Commanditaires et leur compagnie mère, leurs filiales, divisions, succursales et agences de publicité et promotion, et tous leurs responsables, directeurs, employés, représentants et agents respectifs (collectivement appelés « Parties exonérées ») de toute réclamation, action et/ou responsabilité en cas de blessures et/ou dommages de tout type subis, en tout ou en partie, directement ou indirectement, en rapport avec le Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation ou le mauvais usage de tout prix attribué.

Les soumissions peuvent être combinées avec d'autre matériel ou encore modifiées, à la discrétion unique et absolue des commanditaires.

La participation au Concours et l'admissibilité au prix constituent la permission perpétuelle de chaque candidat ou personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, de son parent ou de son tuteur légal) pour les Commanditaires d'utiliser son nom (prénom et initiale du nom de famille) et adresse (ville et état), ressemblance, photographie, image, portrait, voix, information bibliographique, participation et/ou toute déclaration faite par chaque gagnant concernant le Concours ou les Commanditaires pour affichage public, publicité ou promotion de toute forme ou tout média connu présentement ou développé plus tard sans avis ni compensation supplémentaire, sauf là où c'est interdit par la loi. Chaque personne qui propose un candidat et chaque candidat (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) renonce à tout droit d'inspecter ou d'approuver une telle utilisation de ses nom et adresse, et comprend que les Commanditaires comptent sur son consentement à un coût potentiellement substantiel aux Commanditaires.

En participant au Concours et en étant admissible pour le prix, chaque personne qui propose un candidat et chaque candidat (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) assigne aux Commanditaires tout droit, titre et intérêt mondial dans sa participation, y compris, mais sans s'y limiter tout droit d'auteur et le droit d'utiliser la participation et des copies et dérivés de quelque manière choisie par les Commanditaires. En participant, chaque personne proposant une candidature (s'il s'agit d'un enfant, son parent ou son tuteur légal) reconnaît et convient que la participation a initialement été rédigée par elle-même et non pas copiée d'ailleurs, que la participation n'est pas dérivée de tout travail précédant et que l'assignation des droits de la participation aux Commanditaires n'enfreint pas tout droit de tierce partie ou tout accord que la personne qui présente une candidature a avec toute autre tierce partie.

Les parties exonérées ne sont pas responsables de toute participation perdue, en retard, incomplète, inexacte, volée, retardée, mal acheminée, non distribuée, illisible, mal affranchie, brouillée ou autre erreur ou difficulté qui soit humaine, mécanique, typographique, imprimée ou autre en liaison ou en rapport avec le Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, des erreurs ou difficultés pouvant survenir en rapport avec l'administration du Concours, le traitement des participations, l'annonce des prix ou tout matériel en rapport avec le Concours. Les personnes qui manipulent ou abusent tout aspect que ce soit du Concours ou qui enfreignent ces Règles officielles, tel que déterminé uniquement par les commanditaires, seront disqualifiées et toutes les participations associées seront nulles. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, de suspendre, modifier ou mettre fin au Concours pour toute raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, si toute portion du Concours est, selon la seule opinion des commanditaires, compromise par une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause qui, selon la seule opinion des Commanditaires, altère ou porte atteinte à l'administration, la sécurité, l'équité ou la marche appropriée, ou la soumission des participations. Si le Concours prend fin, les Commanditaires peuvent, à leur discrétion, sélectionner les gagnants potentiels parmi tous les bulletins de participation admissibles et non suspects reçus avant la prise de mesures ou autrement jugés justes et appropriés par les Commanditaires. Les Commanditaires se réservent également le droit de suspendre, de modifier ou de mettre fin au Concours, en fonction d'événements indépendants de la volonté des commanditaires. En cas de différend concernant le concours, chaque participant convient que ce différend sera résolu en appliquant les lois du Michigan et qu'il sera résolu par les tribunaux de cet État.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ; DÉNÉGATION DE GARANTIES

En aucun cas, les parties convenues se seront responsables ou tenues de tout dommage ou perte de toute sorte que ce soit, y compris dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs survenant de votre accès à, et de votre utilisation du service et/ou du concours, téléchargement et/ou impression de matériel téléchargé de tout site Web associé au Concours. En aucun cas la responsabilité globale des parties exonérées envers vous pour tout dommage, perte et causes d'action ne dépassera 100 \$. Sans que ce soit limité à ce qui précède, ce Concours et tous les prix

sont fournis « tels que » sans garantie de quelque sorte que ce soit, soit expresse ou implicite, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, les garanties implicites de commerciabilité, d'adaptation à un usage particulier ou absence de contrefaçon. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser les limitations ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs et donc certaines des limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. Consultez vos lois locales pour toute restriction ou limitation concernant ces limitations ou exclusions.

MODALITÉS ADDITIONNELLES :

Toute tentative de participation autre que celle décrite ci-dessus est interdite; aucun moyen d'entrée automatique, programmé, robotisé ou autre moyen similaire n'est autorisé. Les Commanditaires, leurs filiales, associés et agences de promotion et publicité, ne sont pas responsables de défaillance technique, de matériel, de logiciel, de téléphone ou autre mauvais fonctionnement de communications, d'erreurs ou d'échecs de toute sorte que ce soit, de connexions de réseau perdues ou indisponibles, de disponibilité de site Web, d'Internet ou FSI, d'intervention humaine non autorisée, de congestion de trafic, de capture des informations de participation incomplète ou inexacte (quelle que soit la cause) ou de transmission informatique ayant échoué ou étant incomplète, mutilée, embrouillée ou retardée ce qui peut limiter la capacité de la personne à participer au Concours, y compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation à ce Concours ou au téléchargement de tout matériel que ce soit de ce Concours. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce Concours (à leur discrétion exclusive) si tout virus, bogue, intervention humaine non autorisée, fraude ou autre cause indépendante de leur volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité ou le fonctionnement approprié du Concours. Dans un tel cas, les Commanditaires sélectionneront les gagnants à partir de toutes les soumissions admissibles reçues avant ou après (s'il y a lieu) la mesure prise par les Commanditaires. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, de disqualifier tout individu qui, à leur discrétion exclusive, falsifie le processus de participation ou le fonctionnement du Concours ou du site Web. Les Commanditaires peuvent interdire à un participant de participer au Concours ou de gagner un prix si, à leur discrétion exclusive, ils déterminent que ledit participant essaie de saboter le fonctionnement légitime du Concours en trichant, piratant, trompant ou utilisant toute autre pratique de jeu inéquitable (y compris l'utilisation de programmes automatisés pour participation rapide) ou en ayant l'intention de gêner, abuser, menacer ou harceler tout autre participant ou représentant des Commanditaires.

ATTENTION: TOUTE TENTATIVE DE LA PART D'UN PARTICIPANT D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB QUE CE SOIT OU DE NUIRE À L'EXÉCUTION LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE INFRACTION AUX LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, LES COMMANDITAIRES SE RÉSERVENT LE DROIT DE RÉCLAMER DES

DOMMAGES-INTÉRÊTS D'UN TEL INDIVIDU, OU DE POURSUIVRE UN TEL INDIVIDU, JUSQU'AUX LIMITES PERMISES PAR LA LOI.

CONFLITS; LOI APPLICABLE

Les parties renoncent à tout droit d'instruction d'une action ou d'un acte de procédure institué en rapport avec ces Règles officielles, y compris, mais sans s'y limiter, le Concours. Toute controverse ou revendication découlant de, ou en rapport avec, ces Règles officielles ou le Concours devra être réglée par arbitrage exécutoire selon les règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage. Une telle controverse ou revendication sera arbitrée au cas par cas et ne sera pas consolidée dans tout arbitrage avec toute revendication ou controverse de toute autre partie. L'arbitrage aura lieu dans l'État du Michigan, dans la ville de Grand Rapids.

CES RÈGLES OFFICIELLES ET L'INTERPRÉTATION DE LEURS MODALITÉS SERONT RÉGIÉS PAR ET INTERPRÉTÉES CONFORMÉMENT AUX LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN SANS TENIR COMPTE DE SES CONFLITS DES RÈGLES LÉGALES.

Pour toute matière qui n'est pas sujette à l'arbitrage tel qu'établi dans ces Règles officielles ou en rapport avec l'inscription de tout jugement d'une décision arbitrale en rapport avec ces Règles officielles ou le Concours, les parties allèguent et consentent irrévocablement à la juridiction exclusive et au lieu des tribunaux d'état et fédéraux situés dans le comté de Kent de l'état du Michigan ou le plus proche de celui-ci. Les parties acceptent de ne pas invoquer un moyen de défense de forum non conveniens.

UTILISATION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ :

Les Commanditaires recueilleront des données personnelles au sujet des participants en ligne, conformément à leur politique de confidentialité. Veuillez examiner la politique de confidentialité des Commanditaires sur le site <http://www.amway.com> pour les É.-U. et sur le site <http://www.amway.ca> pour le Canada. En participant au Concours, les participants acceptent par la présente de consentir à la collecte et à l'utilisation par les Commanditaires de leurs informations personnelles et reconnaissent qu'ils ont lu et accepté la politique de confidentialité des Commanditaires.

LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR DU MILLÉNAIRE NUMÉRIQUE :

La politique des Commanditaires est de répondre aux avis de violation présumée qui respectent la Loi sur le droit d'auteur du millénaire numérique (« **DMCA** »). Le matériel violant les droits d'auteur trouvé en rapport avec le Concours peut être identifié et enlevé via le processus de conformité à la DMCA des Commanditaires se trouvant sur le site <http://www.amway.com> pour les É.-U. et sur le site <http://www.amway.ca> pour le Canada.

LISTE DES GAGNANTS :

Après le mois d'août 2025, les demandes sur les gagnants peuvent être adressées à :

Service à la clientèle d'Amway

Courriel : Customer.service@amway.com

Téléphone : 1 800 253-6500

Du lundi au vendredi, de 8 h à minuit, HNE

Le samedi de 8 h 30 à 17 h, HNE

COMMANDITAIRES :

Amway Corp.; 7575 Fulton St E; Ada, MI; 49355-0001

Compagnie Amway Canada, 375 Exeter Road, London, Ontario N6A 4S5

Amway Dominican Republic, Aut. Duarte Km, 13; Esq. Prolongacion 27 de Febrero, Santo Domingo; République dominicaine

Amway de Puerto Rico , Édif. N° 118, Carr. 174, km 1,7; Parque Industrial Minillas; Bayamon 00959; Porto Rico